

COMMUNE DEUX RIVIERES

Le **VINGT DEUX MARS DEUX MIL DIX-SEPT à 19 H 30**, le Conseil Municipal convoqué le 15 mars 2017 s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la Présidence de Madame Colette LERMAN, Maire de Deux Rivières.

Conseillers en exercice : 25	Absents : 4	Procurations : 1
Maire :	Colette LERMAN	
Adjoints :	Alain GODARD, Laurent GAUSSENS, Michèle BARY, Alain MION, George BASSAN, Dominique TILMANT, Hubert LEVEQUE	
Conseillers :	Fabien MONCOMBLE, André GUEDON, Bruno GUEUX, Monique LAGARDE, Luc LANDRIER, Sylvain LEHOUSSEL, Jean-François SILVAN, Gérard BERTHIER, Annie LAGARDE, Valérie LEGRAND, Jean-Pierre CASSEGRAIN, Véronique PLANCHAIS, Déborah HERVE, Dominique SAVARY, Stéphane GUILLIER, Laurette NICOLLE, Dominique CHARLOT	
Excusés :	Pouvoir de Mr Luc LANDRIER à Mme Véronique PLANCHAIS	
Absents :	Mme Monique LAGARDE, Mme Annie LAGARDE, Mme Déborah HERVE	
Secrétaire :	Dominique SAVARY	

===<<<>>===

Approbation du dernier compte rendu

CAMPING D'ACCOLAY

1- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme LERMAN Colette, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mr CHARLOT Dominique, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, (*hors la présence de Mr CHARLOT*) les différents comptes, **ARRÊTE** les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

CAMPING ACCOLAY			
Année 2016	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes		12 552.48	21 102.14
Dépenses		5 620.00	22 018.29
Résultat de l'exercice 2016		+ 6 932.48	-916.15
Reprise N-1 = 2015	R001	-10 807.95	R002 + 333.24
Clôture (2015+2016)		- 3 875.47	- 582.91
Résultat de clôture = cumul des sections			- 4 458.38

2- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DÉCLARE que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

3- AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Fonctionnement :

Les comptes administratifs 2016 font apparaître un déficit de fonctionnement de 582.91€

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat, et DECIDE :

De reporter le déficit de fonctionnement de 582.91 € au compte D002

Investissement :

Résultat 2015 : - 10 807.95 €
 Résultat 2016 : 6 932.48 €
 RAR 00
 Clôture 2016 : - 3 875.47 €

à reprendre au BP au compte D 001 Investissement le déficit de 3 875.47 €

4- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2017

et après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte celui-ci voté par chapitre équilibré dans chacune des sections en recettes et en dépenses à :

- **46 472.59 € à la section de Fonctionnement**
- **36 752.68 € à la section d'Investissement**

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
002 solde exécution négatif	582.91	002 excédent reporté		001 Solde exécution négatif	3 875.47	13 Subvention investissement	13 650.00
011 charges générales	9 482.00	70 produit des ventes	13 000.00	21 immobilisations corporelles	32 757.21		
012 charges de personnel	13 300.00	75 autres produits gestion courante	33 472.59	27 autres immo. financières	120.00		
042 opérations entre section (amortissements)	1 427.93					040 opérations transfert	1 427.93
65 pertes et créances	5.00					021 virements section fonctionnement	21 674.75
023 virement section investissement	21 674.75						
TOTAL	46 472.59 €	TOTAL	46 472.59 €	TOTAL	36 752.68 €	TOTAL	36 752.68 €

PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS CRAVANT

5- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Dominique CHARLOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016, dressé par Mme Colette LERMAN, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, (hors la présence de Mme LERMAN) les différents comptes, **ARRÊTE** les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

PARC RESIDENTIEL DE LOISIRS			
Année 2016	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT
Recettes		10 000.00	2 238.00
Dépenses	CAP	4 761.96	INT 1 215.45
Résultat de l'exercice 2016		+ 5 238.04	+ 1 022.55
Reprise N-1 = 2015	R001	+49 426.58	R002 + 5 485.28

	+ 54 664.62		+ 6 507.83
Résultat de clôture = cumul des sections			+ 61 172.45

6- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats
- le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2016,

- STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- DÉCLARE que le compte de gestion 2016 dressé par Monsieur DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

7- AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Fonctionnement :

Le compte administratif 2016 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 6 507.83 € (cumul 2015 et 2016 soit 5 485.28 € + 1 022.55 €).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, statue sur l'affectation du résultat, et DECIDE :

° de reporter l'excédent de fonctionnement de 6 507.83 € au compte R002

Investissement :

L'excédent d'investissement de 54 664.62 € est reporté au compte Recettes R001.

Il est obtenu par le cumul des excédents :

2015 : 49 426.58 €
 2016 : 5 238.04 €
 soit 54 664.62 €

8- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif 2017

et après avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOPTE celui-ci voté par chapitre équilibré dans chacune des sections en recettes et en dépenses à :

- 8 748 € à la section de Fonctionnement
- 64 665 € à la section d'Investissement

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
011 charges générales	7 248.00	002 excédents reportés	6 507.83	21 immobilisations corporelles	59 665.00	001 Solde exécution	54 664.62
66 Charges financières	1 500.00	70 produits des ventes	2 240.17	16 emprunts	5 000.00	16 emprunts et dettes	10 000.38
TOTAL	8 748.00 €	TOTAL	8 748.00 €	TOTAL	64 665.00€	TOTAL	64 665.00 €

EAU POTABLE

9- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ACCOLAY

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Colette LERMAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Dominique CHARLOT, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

APPROUVE, à l'unanimité, les différents comptes, (hors la présence de Mr Dominique CHARLOT)

ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU				
Année 2016	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	134 650.42		40 757.39
Dépenses	16 741.50		26 442.40	
Résultat de l'exercice	+ 117 908.92		+ 14 314.99	
Reprise x-1 = 2015	D001	- 21 925.41	R002	+ 13 487.92
	RAR			
Clôture : 2015 + 2016	R001	+ 95 983.51	R002	+ 27 802.91
	Résultat de clôture = cumul des sections			+123 786.42

10- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ACCOLAY

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Mr DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

11- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 CRAVANT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Dominique CHARLOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Colette LERMAN, Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré, **APPROUVE**, à l'unanimité, les différents comptes, (hors la présence de Mme LERMAN)

ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU				
Année 2016	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Recettes	25 784.05		82 282.33
Dépenses	16 171.92		60 878.93	
Résultat de l'exercice	+ 9 612.13		+ 21 403.40	
Reprise x-1 = 2015	D001	- 3 692.52	R002	+ 21 180.73
	RAR			
Clôture : 2015 + 2016	R001	+ 5 919.61	R002	+ 42 584.13
	Résultat de clôture = cumul des sections			+48 503.74

12- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 CRAVANT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
- le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Mr DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

13- AFFECTATION DES RESULTATS CUMULÉS 2016

Fonctionnement :

Les comptes administratifs 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de 70 387.04 € dont Accolay 27 802.91 € et Cravant 42 584.13€

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat, et DECIDE :

- De reporter l'excédent de fonctionnement de 70 387.04 € au compte R002

Investissement :

	CRAVANT	ACCOLAY
Résultat 2015 :	- 3 692.52 €	- 21 925.41 €
Résultat 2016 :	+ 9 612.13 €	+ 117 908.92 €
RAR	00	00
Clôture 2016 :	+ 5 919.61 €	+ 95 983.51 €

à reprendre au BP au compte R 001 Investissement l'excédent de 101 903.12 €

14- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif et après avoir délibéré, VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section

ADOpte le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :

- Section Fonctionnement à : 188 238.51 €, avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 53 341.27 €
- Section d'Investissement à : 348 608.03 €

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017	chapitre	BP 2017
011 charges générales	63 462.52	002 excédent reporté	70 387.04	001 déficit reporté		001 excédent reporté	101 903.12
012 charges de personnel	10 100.00	042 opérations entre section (amortissement des subventions)	3 151.60	040 opérations ordre entre section	3 151.60	040 opérations ordre entre section (amortissements)	33 744.25
014 atténuation de produits (redce pollution)	20 400.00	70 ventes d'eau	114 699.87	041 opérations patrimoniales	26 500.00	041 opérations patrimoniales	26 500.00
042 opérations entre section (amortissements)	33 744.25	77 produits exceptionnels		16 capital des emprunts	7 882.55	10 dotations diverses FCTVA	37 019.39
65 pertes et créances	2 000.00			20 immobilisations incorporelles (études)	46 550.00	021 virement de la section de fonctionnement	53 341.27
66 charges financières	4 590.47			21 immobilisations corporelles (travaux)	241 523.88	13 Subvention d'équipement	76 100.00
67 charges exceptionnelles	600.00			23 immobilisations en cours	23 000.00	16 emprunts et dettes assimilées	20 000.00
023 virement section investissement	53 341.27						
TOTAL	188 238.51€	TOTAL	188 238.51 €	TOTAL	348 608.03€	TOTAL	348 608.03 €

BUDGET COMMUNE DEUX RIVIERES

15- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 ACCOLAY

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mme Colette LERMAN, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mr Dominique CHARLOT, le Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

APPROUVE, à l'unanimité les différents comptes, (hors la présence de Mr CHARLOT)

ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

BUDGET COMMUNE		
Année 2016	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	148 707.97	433 326.50
Dépenses	162 215.68	372 252.54
Résultat de l'exercice 2016	- 13 507.71	+61 073.96

Reprise N-1 = 2015	D001	- 23 583.99	R002	+94 725.58
--------------------	-------------	-------------	-------------	------------

Clôture : 2015 + 2016	1068	- 37 091.70		+ 155 799.54
-----------------------	------	-------------	--	--------------

Résultat de clôture = cumul des sections **+118 707.84**

16- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 ACCOLAY

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
 - les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
 - le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

17- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 CRAVANT

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Mr Dominique CHARLOT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Mme Colette LERMAN, le Maire, et après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré,

APPROUVE, à l'unanimité les différents comptes, (hors la présence de Mme LERMAN)

ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice :

BUDGET COMMUNE		
Année 2016	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	306 711.84	786 090.72
Dépenses	568 992.58	588 029.24
Résultat de l'exercice 2016	- 262 280.74	+198 061.48

Reprise N-1 = 2015	D001	- 59 429.17	R002	+219 135.00
--------------------	-------------	-------------	-------------	-------------

Clôture : 2015 + 2016	1068	- 321 709.91		+ 417 196.48
-----------------------	------	--------------	--	--------------

Résultat de clôture = cumul des sections **+95 486.57**

18- VOTE DU COMPTE DE GESTION 2016 CRAVANT

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter :

- le budget primitif 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
 - les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats,
 - le compte de gestion dressé par Monsieur le Receveur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par Monsieur DIAZ, Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

19- AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2016

Fonctionnement :

Les comptes administratifs 2016 font apparaître un excédent de fonctionnement de **573 098.36 €** dont Accolay 155 901.88 € (dont report dissolution CCAS Accolay de 102.34 €) et Cravant 417 196.48 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité après avoir délibéré, statue sur l'affectation du résultat, et DECIDE :

- **De couvrir le déficit d'investissement par un virement au compte R 1068 de 358 801.61€** dont Accolay 37 091.70 € et Cravant 321 709.91 €.
- **De reporter l'excédent de fonctionnement de 214 296.75 € au compte R002** dont Accolay 118 810.18 € et Cravant 95 486.57 €

Investissement :

	ACCOLAY	CRAVANT
Résultat 2015 :	- 23 583.99 €	-59 429.17 €
Résultat 2016 :	- 13 507.71 €	- 262 280.74 €
RAR		
Clôture 2016 :	- 37 091.70 €	- 321 709.91 €

à reprendre au BP au compte D 001 Investissement le déficit de 358 801.61€

20- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenté le budget primitif et après avoir délibéré, VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section

ADOpte le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :

- Section Fonctionnement à : 1 225 874€ avec un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 237 323.30 €
- Section d'Investissement à : 808 449 €

LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	DEPENSES TTC	REALISE 2016	BP 2017
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	271 292.24	349 683.45
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	428 423.35	446 170.00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	96 615.61	149 514.59
66	CHARGES FINANCIERES	33 444.26	29 792.66
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (Sans les cessions)	367.64	1 600.00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	5 665.00	5 990.00
022	DEPENSES IMPREVUES	0.00	
	DEPENSES REELLES	835 808.10	982 750.70
042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIIONS ET +/- VALUE + AMORTISSEMENTS	124 473.68	5 800.00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		237 323.30
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	960 281.78	1 225 874.00

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

CHAP.	RECETTES TTC	Réalisé 2016	BP 2017
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE	67 110.96	66 597.82
73	IMPOTS ET TAXES	565 017.20	519 600.00
74	DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	343 840.29	305 730.00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	104 489.18	106 900.00
76	PRODUITS FINANCIERS	122.92	2.00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (Sans les cessions)	54 299.24	4 247.00
013	ATTENUATION DE CHARGES	14 864.05	8 500.43
	RECETTES REELLES	1 149 743.84	1 011 577.25
77 et 042	OPERATIONS D'ORDRE ENTRE SECTIONS LIEES AUX CESSIONS ET +/- VALUE	69 673.38	00
002	RESULTAT DE FONCT. REPORTE		214 296.75
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 219 417.22	1 225 874.00

L'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement prévisionnelles 2017 (hors cessions) :

20	immobilisations incorporelles	23 200.00 €
21	immobilisations corporelles	105 217.09 €
23	immobilisations en cours	189 000.00 €
001	solde investissement reporté	358 801.61 €
16	emprunts et cautions	132 230.30 €
041	opérations patrimoniales	
	reprise RAR	
TOTAL		808 449.00 €

Recettes d'investissement prévisionnelles 2017 (hors cessions) :

10	dotations et fonds divers	66 364.09 €
021	virement de la section de fonctionnement	237 323.30 €
1068	excédent de fonctionnement	358 801.61 €
13	subventions d'investissement	123 960.00 €
16	emprunts et dettes	16 200.00 €
040	amortissements	5 800.00 €
041	opérations patrimoniales	0.00 €
	reprise RAR	
TOTAL		808 449.00 €

21- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017

Etat non reçu à ce jour

22- VOTE DES SUBVENTIONS 2017 AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS (art 6574)	2016	propositions 2017	Observations
CRAVANT PATRIMOINE	250.00	250.00	
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	non demandée	non affectée	
ARBRE DE VIE	non demandée	non affectée	
AVIATROGLO	250.00	250.00	
LES AMIS DE CHEUILLY	250.00	250.00	
ACCUEIL DES DEUX RIVIERES	250.00	250.00	
CRAVANT SOLIDARITE	300.00	300.00	
CHANTIER JEUNES	00	1 450.00	
CRAVANT EN FETES	8 300.00	8 300.00	
ADMR VERMENTON	150.00	150.00	
UNA VERMENTON	100.00	100.00	
COOPERATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE	840.00	900.00	60 élèves X15
COOPERATIVE SCOLAIRE MATERNELLE	600.00	765.00	51 élèves X15
COOPERATIVE SCOLAIRE ACCOLAY	800.00	800.00	

COMITE DES FETES ACCOLAY	120.00	2 000.00	
JOUTES ACCOLOISES	1 000.00	500.00	
Restaurant du Cœur 2017/ (AFM 2016)	100.00	100.00	1 an sur 2
PREVENTION ROUTIERE	20.00	00	
FRANCE ALZHEIMER	00	100.00	
SPA	100.00	100.00	
sous -total	13 430.00 €	16 565.00 €	
Ecole des Remparts Avallon voyage scolaire	00	00	
CFA InterPRO de l' Aube	65.00	65.00	1 élève
CFA BTP Yonne	95.00	95.00	1 élève
Maison Familiale Rurale Sénonais	134.00	134.00	2 élèves
CFA Agricole Champignelles	50.00	00	
CIFA Auxerre	200.00	400.00	4 élèves
MFR Toucy	50.00	00	
PEP 89	85.00	85.00	1 élève
Association sportive Collège de Vermenton	50.00	00	
sous-total	729.00 €	779.00 €	
TOTAL	14 159.00 €	17 344.00 €	
Camping (ART 6573)	7 435.31 €	34 472.59 €	
CCAS (Art 657362)	4 500.00 €	9 000.00 €	6 800€ Cravant et 2200€ Accolay

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
ACCEPTÉ le versement des subventions comme indiquées ci-dessus et **INSCRIT** les sommes correspondantes au budget 2017.

23- INDEMNITE DES ELUS : MODIFICATION DE L'INDICE BRUT TERMINAL

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (applicable au 1^{er} janvier 2017) a fait passer l'indice brut terminal de la fonction publique, qui sert au calcul des indemnités de fonction des élus locaux de 1015 à 1022.

Par délibération, à l'unanimité,

le conseil municipal décide de fixer, à compter du 1^{er} janvier 2017, l'indemnité des élus en fonction de l'indice brut terminal de la fonction publique selon les taux attribués lors de la délibération du 6 janvier 2017 soit 23.25 % pour le maire, 14.88% pour le maire délégué et 6.19 % pour les adjoints.

24- PROJET DE REFONTE DE LA SIGNALISATION COMMUNALE A ACCOLAY

Le conseil communal d'Accolay souhaite un aménagement de la traversée de l'agglomération par RD 39, empruntée par de nombreux véhicules à une vitesse excessive. Cette voie comporte deux abris bus scolaires et plusieurs passages piétons.

L'Agence Technique Départementale a réalisé une étude de faisabilité technique de la mise en place d'une limitation de vitesse à 30 km/h, avec une zone 30, dans l'agglomération, de la généralisation de la priorité à droite, l'implantation d'écluses asymétriques doubles et d'un sens unique dans l'une des rues débouchant sur la RD 39.

Le coût du projet est estimé à 24000 EUR HT, il est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière (priorité 3 : aménagements visant à réduire la vitesse en agglomération, le taux d'aide en 2016 était de 46 %, plafond de dépense subventionnable de 45000 EUR HT). La date limite de réception des demandes est le 30 avril 2017.

Le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet, le budget prévisionnel ci-dessous et la demande de subvention au Conseil départemental au titre de la répartition des amendes de police relatives à la circulation routière.

Dépenses	€ HT	Recettes	€
Zone 30	8 000	Amende de police	11 040
Ecluses asymétriques doubles	12 000	Fonds propres	12 960
Sens unique rue de Sainte Pallye	1 000		
Généralisation de la priorité à droite	3 000		
Total des dépenses	24 000	Total des recettes	24 000

25- RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DE CLASSE D'ACCOLAY

Pour information, le Conseil municipal d'Accolay a approuvé le projet de travaux d'isolation de la salle de classe le 10 mars 2016.

Sur la base de l'étude de diagnostic énergétique réalisée par le bureau d'étude ABamo. Le coût prévisionnel des travaux est de 23 520,00 € HT (25 166,40 € TTC).

Le coût prévisionnel des travaux est de 23 520,00 € HT (25 166,40 € TTC).

Dépenses		Recettes	
Travaux – coût HT	24 250,00	Subvention du département (Villages de l'Yonne)	7 275,00
		Subvention de l'Etat (Réserve parlementaire)	5 000,00
TVA	4 850,00	FCTVA	4 773,56
		Fonds propres	12 051,44
Total TTC	29 100,00	Total	29 100,00

Des demandes de devis sont en cours, le choix des entreprises se fera lors d'un prochain conseil.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le plan de financement et sollicite les subventions au titre villages de l'Yonne et au titre de la réserve parlementaire.

26- VENTE DU LOGEMENT DU 5 RUE DE LA MAIRIE A ACCOLAY

Le logement locatif communal T4 situé 5 rue de la Mairie à Accolay (parcelle section AD n° 367, surface 212 m², emprise 65 m²) comprend une cave, au rez-de-chaussée séjour, cuisine, sanitaires, buanderie, WC et à l'étage deux chambres, bureau, salle de bains et WC indépendant.

Ce logement a été mis en location en 2007 après des travaux de rénovation réalisés en 2005 et 2006 dans le cadre du programme Cœur de Village, avec des subventions du Conseil départemental et du Conseil régional.

France Domaine estime la valeur vénale du bien libre d'occupation à 64 600 EUR (avis du 18/01/2017). Le logement étant loué, la décote se situe entre 10 et 20 %.

Le loyer annuel perçu par la commune est de 5 369,76 EUR (447,48 EUR mensuel). Avec le ratio prix/loyer, le prix de vente estimé est donc de 53 698 EUR.

Un acheteur potentiel (M. Christophe Chevillard) propose 54 000 EUR.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition d'achat de Monsieur CHEVILLARD Christophe au prix de 54 000 € et AUTORISE la Maire à procéder à la signature des actes relatifs à celle-ci.

27- MISE EN LOCATION DE LA LICENCE 4 D'ACCOLAY

Le comité des fêtes d'Accolay est propriétaire de la licence IV et ne peut plus l'exploiter au camping. Le comité des fêtes propose la mise en location de celle-ci, à défaut elle sera proposée à la vente.

Le conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE la proposition de location de la licence IV de Madame LADURELLE au tarif de 50 € par mois pour une période de 3 mois.

28- FACTURATION DE LOCATION DE MATERIEL A LA SOCIETE EOLFI

Lors de l'exposition et des réunions sur l'éolien de décembre 2016, du matériel avait été loué à L'Yonne en Scène. Afin de pouvoir refacturer cette location à la société EOLFI, il convient de prendre une délibération.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, AUTORISE le maire à émettre un titre de 319.22 € au nom de la société EOLFI afin de couvrir les frais de location du matériel de vidéo-projection et de sonorisation, réglés par la commune à la société L'Yonne en Scène.

29- RENOUVELLEMENT DU POSTE CUI-CAE DE 24 H HEBDOMADAIRE

Le contrat de Mr Jean-Claude DURAFFOURD, qui travaille pour la commune depuis mai 2015, se termine le 3 mai 2017. Compte tenu des nouvelles dispositions de renouvellement des contrats aidés et de l'entière satisfaction au niveau de son travail, il est proposé au conseil municipal de reconduire son contrat pour un an.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE de reconduire le poste CUI-CAE de Mr Duraffourd Jean-Claude de 24 heures hebdomadaires à compter du 4 mai 2017, pour un an, avec une prise en charge de 20 heures par semaine au taux de 75%.

30- PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SPL

Une Société Publique Locale dénommée Office de Tourisme –Chablis, Cure et Yonne va être créée,

Le conseil municipal à l'unanimité DECIDE de souscrire une action à 100 € afin d'être membre de cette SPL.

31- VALIDATION DES SECTEURS SCOLAIRES

Suite à la création de la commune nouvelle, il est précisé que les enfants de maternelle d'Accolay seront scolarisés à l'école maternelle de Cravant. Pour les enfants du primaire d'Accolay, ils seront scolarisés pour le CP et CE1 à l'école d'Accolay et pour le CE2, CM1 et CM2 à l'école de Bazarnes.

Le conseil municipal à l'unanimité ENTERINE ces dispositions.

32- DEMANDE D'INTEGRATION DU CPI DE CRAVANT

Cette question est reportée à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal afin que le Comité Consultatif des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Cravant puisse se réunir avant la décision du conseil municipal.

33- CHOIX DU LOGO DE LA COMMUNE DEUX RIVIERES

Deux jeux de logos réalisés par un habitant de Cravant et un habitant d'Accolay sont présentés au conseil municipal qui doit procéder au choix du logo de la commune Deux Rivières.

Le conseil municipal CHOISIT pour la commune DEUX RIVIERES comme écusson le premier présenté, et comme logo le premier présenté également.

34- QUESTIONS DIVERSES

- Réunion « Tranquillité Séniors » organisée par Cravant Solidarité le jeudi 18 mai 2017 à 14h30 à la salle polyvalente.
- Réunion du comité travaux le lundi 27 mars 2017 à 18h30 à la mairie.
- Prochain conseil municipal le jeudi 6 avril 2017 à 19h30.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Cravant poursuit la mise à jour de ses documents de sauvegarde et prévention. Le PCS a été actualisé et une démarche a été lancée pour améliorer la prévention des risques d'inondation.

Deux documents porteurs d'Accolay sont consultés (pour information) dans le cadre de cette analyse :

*Un PPRI (Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation, établi par la DDT/service environnement/unité risques naturels et technologiques en 2012)

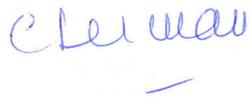
* Un DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs établi en 2013).

Les principaux axes de la démarche sont :

- La vérification et éventuellement la correction des documents actuellement possédés (cartes notamment),
- La recherche, auprès des autorités compétentes, de l'état d'avancement du PPRI associé à la zone de Cravant,
- La création d'un document porteur pour informer la population,
- Le partage des remarques et des actions préétablies avec Accolay, avant de viser un document unique pour la commune Deux Rivières.

La séance est levée à 21h40.

Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Chau', with a horizontal line underneath.